

Vers la fin des avantages fiscaux pour l'industrie automobile

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4238 - Mercredi 2 août 2017 - Prix : 10 DA

Trafic de blé importé et subventionné à Béjaïa

Un important réseau démantelé

Coup d'envoi, hier, des inscriptions pour les nouveaux bacheliers

Où en est l'université algérienne ?

Stratégie de la marche forcée en Libye

Par Mohamed Habili

Le gouvernement libyen dirigé par Fayaz Al Sarraj entend selon toute apparence faire vite après la rencontre de Paris avec le maréchal Khalifa Haftar à l'invitation du président français, comme si la rencontre avait servi à écarter les derniers obstacles placés encore en travers de son chemin. Mieux, comme si elle avait été conçue dans cet esprit, auquel cas bien sûr en concertation avec Emmanuel Macron et son ministre des Affaires étrangères. Il se serait donc bien agi de s'assurer de l'accord de Khalifa Haftar pour la suite des opérations, sachant qu'il ne pouvait pas s'y refuser sans se retirer du même coup de l'accord de Sekhirat, qui bien que non reconnu dans les formes par son camp, celui de Tobrouk, n'en reste pas moins le cadre juridique avalisé par la communauté internationale dans lequel est censé s'inscrire toute normalisation politique en Libye. C'est justement à cela que s'attelle sans plus différer le gouvernement dit d'union nationale siégeant à Tripoli, qui ne commande quasiment rien, mais qui néanmoins tient le cordon de la bourse. Puisqu'il a été convenu à Paris entre les principaux acteurs libyens d'aller à des élections législatives puis présidentielles dès le premier trimestre de l'année prochaine, force est de procéder de façon méthodique, de faire les choses les unes après les autres, et dans le bon ordre surtout, de ne pas mettre la charrue avant les bœufs.

Suite en page 3

Louh présentera son projet de loi au Parlement à la rentrée

Le port du bracelet électronique se précise



Hier, en marge de la cérémonie dédiée aux détenus lauréats aux épreuves du Bac et du BEM de la session 2017, organisée dans l'établissement pénitentiaire de Koléa (Tipasa), Tayeb Louh, ministre de la Justice, garde des Sceaux, a indiqué que la question du port du bracelet électronique permettant entre autres aux détenus lauréats de poursuivre leurs études, est une disposition contenue dans le projet de loi sur l'organisation des peines en dehors des établissements pénitentiaires qui sera présenté au Parlement à la rentrée sociale.

Lire page 2

Tizi Ouzou/ Avec un volume de 84 millions de m³ d'eau

Le barrage de Taksebt a baissé de moitié

Remise de prix du Festival d'Oran du film arabe

«En attendant les hirondelles» de Karim Moussaoui décroche le «Wihr d'or»

Un manque à gagner de dizaines de milliards de dinars subi par le Trésor

Vers la fin des avantages fiscaux pour l'industrie automobile

■ Le ministre de l'Industrie, Mahdjoub Bedda, a, dans un communiqué, jugé «urgent» de revoir en profondeur la politique des avantages fiscaux accordés dans le cadre du dispositif SKD/CKD qui «a non seulement diminué les recettes budgétaires de l'Etat mais aussi les réserves de change, sans atteindre les objectifs prévus».

Par Meriem Benchaoua



Un constat accablant a été fait par le ministre de l'Industrie sur les avantages fiscaux accordés dans le cadre du dispositif SKD-CKD. Il relève que le manque à gagner subi par le Trésor chaque année s'élève à des dizaines de milliards de dinars. A cet effet, les avantages fiscaux accordés, jusqu'alors, à l'industrie automobile naissante, vont être corrigés en profondeur par suite des dysfonctionnements constatés après leur mise en œuvre en 2000. Le ministre de l'Industrie, Mahdjoub Bedda, a, dans un communiqué, jugé «urgent» de revoir en profondeur la politique des avantages fiscaux accordés dans le cadre du dispositif SKD/CKD qui «a non seulement diminué les recettes budgétaires de l'Etat mais aussi les réserves de change, sans atteindre les objectifs prévus». Le SKD/CKD est un régime préférentiel d'avantages fiscaux accordés au moment

de l'importation d'un produit démonté et composé de sous-ensembles (SKD) ou d'un produit complètement démonté (CKD). Actuellement, quelque 60 opérateurs économiques émergent au dispositif SKD/CKD pour 20 000 emplois, note la même source. Il est relevé, en outre, que le taux d'intégration moyen ne dépasse pas 20% hors filière automobile, tandis que le taux de couverture du marché se situe entre 35% et 40%. «Je tiens à préciser d'abord que l'intégration n'est pas une fin en soi. Elle n'a de sens que si elle contribue à l'amélioration de la compétitivité des entreprises», souligne M. Bedda, cité par le communiqué. A l'origine, ce dispositif a été mis en place pour développer une base industrielle dans diverses filières de production (électronique, électroménager et mécanique), développer la production et la sous-traitance nationale, encourager les opérateurs économiques

à élever les niveaux d'intégration et créer de l'emploi. Selon une étude, le manque à gagner pour le Trésor public dû à l'application de ce régime était évalué à plus de 40 milliards de DA pour l'année 2016 et à plus de 27 milliards de DA pour l'année 2015. Rien que pour les cinq premiers mois de l'année en cours, ce manque à gagner en matière de droits de douane a atteint plus de 20 milliards de DA. Pour M. Bedda, à l'inverse de ce qui était attendu du dispositif SKD/CKD, les importations en termes de valeurs de kits d'assemblage et de montage n'ont cessé d'augmenter durant ces trois dernières années pour atteindre près de 2 milliards de dollars en 2016, contre plus de 1,42 milliard de dollars en 2015 et plus de 851 millions de dollars en 2014. Pour les cinq premiers mois de cette année, ce chiffre a déjà dépassé un milliard de dollars. Même si ce régime est destiné à se sub-

stituer aux importations, ces filières (automobile, électroménager) font un recours incessant à la devise, relève encore le ministère. En contrepartie, ce dispositif a été instauré, également, pour contribuer à améliorer aussi bien la compétitivité industrielle que l'exportation. Mais cet objectif n'a pas été atteint, poursuit le communiqué. En effet, les exportations sont restées quasi-nulles avec des montants ne dépassant pas les 45 019 dollars en 2014, 69 239 dollars en 2015 et 314 185 dollars en 2016. Pour les cinq premiers mois de 2017, ce montant est estimé à 146 922 dollars. En matière de création d'emploi, la contribution de cette filière était très faible. A titre d'illustration, le manque à gagner subi par le Trésor public pour 2016 équivalait à la création de 70 000 postes d'emploi à raison de 50 000 DA/personne. Sur le plan fiscal, des incohérences de taux de droits de douane sont constatées. Ainsi, la majorité des produits importés dans le cadre du dispositif SKD sont taxés au même titre que le produit fini. A cet effet, la définition d'un principe de taxation douanière graduelle prenant en compte le mode de présentation du produit (produit en CKD, produit en SKD, produit fini) est utile et nécessaire afin d'encourager les industries de montage et défavoriser l'importation du produit fini. Par ailleurs le ministère de l'Industrie a constaté que les prix des véhicules à leur sortie d'usine étaient «relativement élevés», en dépit des avantages fiscaux accordés, annonçant sur la lancée que l'octroi ou le renouvellement des autorisations sera, désormais, subordonné à la question des prix de leur cession. Pour remettre les choses en ordre, celui-ci estime «indispensable», dorénavant, de mettre en œuvre un mécanisme de suivi et de contrôle multisectoriel, géré conjointement par le ministère de l'Industrie et celui des Finances.

M. B.

Coup d'envoi, hier, des inscriptions pour les nouveaux bacheliers

Où en est l'université algérienne ?

Avoir le baccalauréat, ce fameux sésame pour rentrer à la fac ne suscite plus autant d'enthousiasme qu'avant chez les nouveaux bacheliers. La cause est la dégradation continue qui ne cessera de toucher l'université algérienne. Amphes surchargés, bus universitaires bondés, contenus pédagogiques inadéquats à la réalité du travail, scandales de corruption entre triche, favoritisme et harcèlement sexuel, soutenances bradées, des diplômés à bas niveau, ce ne sont pas les problèmes qui manquent pour décrire le marasme dans lequel nos facultés, à travers le territoire national, n'ont cessé de sombrer depuis plusieurs années. A chaque rentrée universitaire, le même scénario se reproduit en boucle. Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique donne le coup d'envoi de l'année en cours. Souvent avec un discours élogieux, il annonce le nombre de places pédagogiques à même d'être occupées par les étudiants, nouveaux et anciens. Ensuite, il donne un bref état de fait sur les nouvelles infrastructures en cours de finition pour l'accueil de ces derniers. Sinon pour les véritables réformes,

celles exigeant des changements radicaux, celles-là on n'en débat presque jamais. Même lors des quelques événements nationaux portant sur la thématique, il est rare que les paroles soient suivies d'actes sur le terrain. Hier, le premier responsable du secteur, à savoir Tahar Hadjar, a donné le coup d'envoi de l'opération d'inscription des nouveaux bacheliers à l'Ecole nationale supérieure d'informatique (ENSI) d'Oued Semar, à Alger. Le contexte est l'occasion idéale de revenir sur tout le mal qui mine l'enseignement supérieur national. Il est dans l'intérêt général du système universitaire d'organiser une rencontre nationale réunissant tous les professeurs chercheurs et responsables afin de dresser le bilan actuel de l'université algérienne. Mais ce genre d'initiatives ont manqué par le passé. Espérant qu'il y est plus d'action à l'avenir pour tenter de sauver ce qui reste de l'université. Ce lieu qui normalement devrait être, comme dans les pays développés, le bastion du savoir, de la culture et de l'évolution. Malheureusement, c'est loin d'être le cas pour la recherche en Algérie et la formation académique qui va avec. Pourtant côté

moyens matériels, l'Etat consacre des sommes colossales en termes de budget pour l'enseignement supérieur. Alors où en est l'université algérienne ? Pourquoi un tel marasme ? Et surtout quelles véritables résolutions pour émerger ? Pour tenter de répondre à ces interrogations, nous avons sollicité l'avis d'un spécialiste sur la question.

«Le mal universitaire remonte au primaire», selon Hamid Aliane, sociologue et chercheur à l'université d'Alger 2

Afin de mettre en relief les différentes étapes par laquelle l'université algérienne est passée pour connaître une telle décadence, M. Aliane a précisé, en tant que spécialiste, que l'université est avant tout une société à part entière. Ce qui fait que des mutations s'opèrent en fonction du temps qui passe. «Aujourd'hui on constate une grande désorganisation au niveau de nos facultés, tant à la fois administrative que pédagogique».

La racine du mal remonte au

primaire qui est la base, à mon sens. Il faut donner une assise d'éducation civique à l'enfant du primaire et le suivre jusqu'à la fac. Là il peut être un étudiant préparé à s'investir mentalement pour la bonne réussite de son cursus. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de problèmes dans nos universités, au contraire il n'y a que ça, mais la solution est de revoir les réformes dans le palier primaire qui est la fondation», a-t-il expliqué. Il donne l'exemple simple qu'il rencontre quotidiennement avec ses étudiants. Tous semblent perdus dans les concepts académiques. «Sans recourir au langage familier, rentrer dans leur monde, le message du cours ne passe pas. Là un problème de communication se dresse comme un mur. Pourquoi ? leur parcours ne les a pas préparés de manière cérébrale à recevoir des cours d'un niveau supérieur», a-t-il ajouté. En conclusion, on n'a pas investi dans l'humain voilà tout, a poursuivi ce sociologue.

L'université privée peut être un salut pour l'enseignement supérieur algérien

Pour le chercheur Hamid Aliane, la création d'universités privées peut booster le développement des compétences et renflouer la recherche scientifique. Pourquoi ?

La gratuité des études ainsi que des charges universitaires démotivent d'une certaine manière les étudiants à vouloir étudier plus et prendre au sérieux leur cursus.

Tandis que s'ils payaient leur formation universitaire ils s'investiraient davantage, a-t-il affirmé. A la question sur les conséquences telles que l'exclusion des classes populaires, il a souligné qu'«il ya toujours des solutions pour permettre à cette catégorie d'avoir un enseignement de qualité aussi. Il suffit qu'il y est des lois pour».

En somme, il est clair qu'une éventuelle privatisation des universités serait à même d'apporter des changements positifs, mais encore faudra-t-il la mise à disposition de prêts bancaires spécial étudiant.

Il est évident que le chaos qui règne aujourd'hui dans notre université est le résultat d'un faible encadrement et l'abandon de la question relative aux ressources humaines.

Yacine Djadel

Louh présentera son projet de loi au Parlement à la rentrée

Le port du bracelet électronique se précise

■ Hier, en marge de la cérémonie dédiée aux détenus lauréats aux épreuves du Bac et du BEM de la session 2017, organisée dans l'établissement pénitentiaire de Koléa (Tipasa), Tayeb Louh, ministre de la Justice, garde des Sceaux, a indiqué que la question du port du bracelet électronique permettant entre autres aux détenus lauréats de poursuivre leurs études, est une disposition contenue dans le projet de loi sur l'organisation des peines en dehors des établissements pénitentiaires qui sera présenté au Parlement à la rentrée sociale.

Par Lynda Naili

A ce titre, le ministre de la Justice, manifestement satisfait des résultats obtenus par les établissements pénitentiaires aux examens nationaux de fin d'année pour la session de juin 2017, qualifiera de «considérable le taux de 60,65% obtenu par les détenus à l'examen du baccalauréat». Aussi, afin de permettre aux détenus lauréats de poursuivre leurs études universitaires, ces derniers bénéficieront du port du bracelet électronique. Au-delà de permettre aux détenus de poursuivre leurs études, le port du bracelet électronique est également dédié aux détenus condamnés définitivement à une peine ne dépassant pas les trois ans, et aussi à ceux dont la durée de la peine restante à purger est de trois ans ou moins. Ces derniers, «sur décision du juge de l'application des peines, peuvent être libérés et placés sous surveillance électronique grâce au bracelet électronique». Ce qui leur permettra de «purger le restant de leur peine en dehors de l'établissement pénitentiaire». Un dispositif que le ministre de la Justice considérera comme étant un moyen devant aider le détenu à préparer sa réinsertion dans la société. De ce fait, Tayeb Louh rappellera que le projet de loi sur l'organisation des peines en dehors des établissements pénitentiaires, étant adopté par le gouvernement, sera présenté au Parlement à la rentrée sociale. Par cette démarche, et dans le cadre des réformes engagées par son secteur depuis une dizaine d'années, ce projet de loi, estimera-t-il, est «une vision moderne que nous portons à la réforme du secteur», pour «une



Ph. E. Serradj / A.

politique pénitentiaire que nous devons promouvoir», à l'instar de ce qui ce fait dans les pays développés.

Louh pour une meilleure communication en matière des droits de l'homme

Par ailleurs, interrogé sur la question de l'accueil des réfugiés, Tayeb Louh dira que «l'Algérie est l'un des rares pays, malgré le contexte d'insécurité régionale et mondiale, qui ne contraint la mobilité des personnes que sur un ordre de justice alors que dans d'autres un simple arrêté administratif peut restreindre cette liberté». En outre, déplorant «la vision superficielle» de certaines parties sur ce sujet, le ministre incombera cette situation «au manque d'une stratégie de médiatisation et de communication efficace et perspicace, qu'il faudra combler en recourant à la langue la plus utilisée par ces parties». Ainsi, prenant à témoin des «institutions étrangères», il affirmera que

«l'Algérie a réalisé de grands pas en matière de protection des droits de l'homme», et ce, poursuivra-t-il «depuis le lancement des chantiers des réformes en 2000 par le président de la République». Lesquelles réformes, enchaînera-t-il, confortées tant par les recommandations de la commission nationale de la réforme de la justice que par les nouveaux amendements portés à la nouvelle Constitution adoptée en 2016, seront poursuivies et concrétisées afin que le secteur puisse s'acquitter pleinement de ses missions constitutionnelles en matière de protection de la société.

«Depuis 2004, aucun lauréat n'a récidivé»

Pour sa part, Mokhtar Feloune, directeur général de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion au ministère de la Justice, à l'issue de la cérémonie organisée en l'honneur des détenus lauréats du baccalauréat et du BEM session 2017, indiquera que le projet de loi sur

l'organisation des peines en dehors des établissements pénitentiaires, encouragera davantage les détenus à réintégrer le circuit des études et de la formation, ce qui, au final, facilitera leur insertion dans la société mais aussi dans le monde du travail, une fois leur peine purgée. A ce propos, il assurera que «tous les lauréats seront suivis et bénéficieront d'une prise en charge particulière devant les aider à suivre leurs études». Par ailleurs, interrogé sur le nombre de récidivistes, le responsable ne donnera pas de chiffres, mais assurera que «depuis 2004 (date de promulgation du code de l'organisation pénitentiaire et de la réinsertion sociale des détenus), aucun lauréat n'a récidivé». C'est dire la pertinence des principes et des règles portés pour la protection, la réduction et l'insertion des détenus, soulignera-t-il en substance.

Réussite aux examens en milieu carcéral : 60,65% au Bac et 68,13% au BEM

Ainsi, il est à retenir que sur la population carcérale ayant participé aux examens nationaux de fin d'année au niveau des établissements pénitentiaires, 1 954 bacheliers, dont 76 femmes, ont été enregistrés pour la session de juin 2017 sur 3 222 inscrits, soit 60,65% de réussite et dont la meilleure moyenne est de 15,83/20. Concernant l'examen du cycle moyen, les lauréats du BEM sont au nombre 4 585 sur 6 730 inscrits, dont 53 femmes, soit 68,13% de taux de réussite. La meilleure moyenne au plan national a été enregistrée par l'établissement pénitentiaire de Tizi Ouzou avec 17,04/20.

L. N.

Tizi Ouzou/ Canicule, incendies de forêt et pénurie d'eau potable

Des ingrédients pour un été des plus difficiles

Le mercure ne baisse toujours pas depuis dimanche à Tizi Ouzou, où des températures records de 50° au soleil 45° à l'ombre sont enregistrées. La canicule s'est installée depuis avant-hier lundi. Hier encore, il faisait 40° au lever du jour alors que dans la nuit le mercure n'a pas baissé au-dessous de 35°. L'air était devenu irrespirable. Les villes et villages de l'intérieur de la wilaya ont été désertés pendant que les plages des communes de Azeffoune, Tizgirt, Ait Chaffaa et Iflissen ont connu un grand rush d'estivants, surtout avec les départs

en vacances des juillitistes. Les locations vacances ont sensiblement augmenté voire doubler dans certaines villes littorales de la wilaya de Tizi Ouzou. Le taux élevé d'humidité n'a fait que rajouter à cette galère de ceux qui sont restés dans les villes et villages de l'intérieur de la wilaya. «Du jamais-vu», nous ont confié certains des soixante-naires qui n'hésitent pas à pointer du doigt la pollution essentiellement à l'origine de ce réchauffement. On est en passe de connaître l'un des étés les plus chauds de ces 50 dernières années. Cette canicule ne pou-

vait être suivie que de départs de feu favorisés aussi par des vents chauds qui soufflent sur la région. Les sapeurs-pompiers étaient, lundi, en «guerre» contre les flammes qui se sont déclarées dans pas moins de 37 endroits de la wilaya, mais maîtrisables, selon le chargé de la communication de la Protection civile, le capitaine Kamel Bouchakour. Ce dernier nous a précisé que tous les feux étaient circonscrits en fin de journée alors qu'un autre s'était déclaré du côté d'Azeffoune vers 22 heures. Il a été circonscrit que tard dans la même nuit. Hier

encore, pas moins de 18 foyers étaient enregistrés jusqu'en milieu d'après-midi, selon notre interlocuteur, les plus importants étaient signalés dans les régions de Boghni, Azazga, Azeffoune et Ifherounène. Leur extinction, qui a mobilisé tous les moyens dont dispose la Protection civile au niveau de ces localités, était toujours en cours à l'heure où nous mettons sous presse. Enfin, il est à noter que durant le mois de juillet écoulé, quelque 171 départs de feu ont été enregistrés à Tizi Ouzou. Ils ont parcouru une superficie de couvert végétal de

LA QUESTION DU JOUR

Stratégie de la marche forcée en Libye

Suite de la page une

Ce serait mal s'y prendre que d'aller directement à ce qui a été convenu à Paris, pour autant qu'on s'y soit convenu de quelque chose de précis. Il faut commencer par le commencement, et le commencement c'est l'adoption d'une nouvelle Constitution, ce qui à son tour implique l'organisation d'un référendum. Si Khalifa Haftar a pu croire jusque-là qu'il était sorti non pas affaibli mais renforcé de son voyage à Paris, il doit maintenant commencer à se rendre compte de son erreur. Le plan de Al Sarraj se révèle à présent dans toute sa netteté. Sa stratégie pour arriver à ses fins, c'est-à-dire au pouvoir en Libye, est la marche forcée, d'autant plus irrépressible une fois qu'elle entre en application que l'adversaire a accepté de son propre chef de s'y inscrire. Maintenant, il est vrai que la partie n'est pas encore gagnée. Elle ne le sera pas aussi longtemps que le projet de référendum n'a pas connu un début de réalisation. Aussi importe-t-il à ses partisans de s'y mettre dans les meilleurs délais. Mais sans céder à la précipitation cependant, sans vantardise, sans excès de confiance en soi. Interrogé de façon complice par un journaliste sur son ambition personnelle, les élections étant désormais en vue, Fayaz Al Sarraj a répondu qu'il ne s'était pas encore décidé à cet égard, qu'il y réfléchissait encore. Ce dont on peut être sûr en revanche, c'est qu'il sait exactement ce qu'il doit faire pour les concrétiser, dans le cas où il en aurait bien entendu. La stratégie de la marche forcée consiste à enclencher un mouvement dont on sait qu'il est à même de réduire par son seul effet d'entraînement toutes les résistances. Le camp qui y recourt, en l'occurrence le gouvernement libyen non reconnu en Libye mais ayant le soutien des puissances occidentales vainqueurs de Kadhafi, n'est pas nécessairement celui qui dispose de la plus grande force militaire. Le gouvernement Al Sarraj n'a pas encore d'armée. Sa propre sécurité est assurée par les milices qui tiennent Tripoli. Mais par la grâce de l'accord de Sekhirat, c'est lui qui tient le cordon de la bourse, c'est-à-dire l'arme suprême. On ne peut la lui arracher sans prendre le risque de voir ces mêmes puissances occidentales revenir militairement à la charge.

M. H.

plus de 3 000 ha dont plus de 400 ha de forêt, 603 ha de maquis et des milliers d'arbres fruitiers essentiellement des oliviers, selon un bilan établi par les services des forêts et de la Protection civile.

Hamid M.

Tizi Ouzou/ Avec un volume de 84 millions de m³ d'eau

Le barrage de Taksebt a baissé de moitié

■ Avec ce volume, les besoins des populations alimentées depuis ce barrage seront couverts pour une durée de 11 mois.

Par Hamid M.

Our, dans certaines localités de la wilaya de Tizi Ouzou les robinets sont à sec depuis plusieurs semaines. Le taux de remplissage du barrage de Taksebt dans la wilaya de Tizi Ouzou a baissé jusqu'à atteindre les moins de 50%, a indiqué, hier, la responsable de cette infrastructure hydraulique, M^{me} Soraya Alik.

S'exprimant sur les ondes de la radio locale, M^{me} Soraya Alik a précisé que le taux actuel de remplissage dudit barrage est de 47%, soit une capacité de 84 millions de mètres cubes. Elle a assuré qu'avec un tel volume emmagasiné, les besoins des populations alimentées depuis ce barrage seront couverts pendant une durée de 11 mois.

Néanmoins, la même responsable a appelé à une consommation rationnelle de la denrée rare en ces temps de chaleur caniculaire. Par ailleurs, la pénurie d'eau potable continue de



faire l'actualité régionale à Tizi Ouzou. La saison estivale s'annonce difficile sur ce plan, pour une bonne partie des populations de la wilaya, y compris celles alimentées depuis le barrage Taksebt. Il s'agit probablement du rationnement, synonyme de révision à la baisse de la fréquence de distribution de l'eau potable. Dans certaines localités de la wilaya de Tizi Ouzou les robinets sont à sec depuis plusieurs semaines. Les recommandations de l'Assemblée populaire de wilaya de Tizi Ouzou retenues à l'issue de la récente session consacrée à la gestion de l'eau potable dans la région ne semblent pas avoir d'effet sur l'alimentation des populations en cette denrée rare. En somme, l'été de cette année est en phase de devenir l'un des plus difficiles sur le plan de l'alimentation des habitants de la wilaya de Tizi Ouzou en eau potable, alors qu'on est encore à deux mois de la fin de l'été. H. M.

Ministère du Commerce

Les prix des pâtes «n'ont pas augmenté»

Le ministère du Commerce a démenti, dans un communiqué publié hier, les informations faisant état d'une augmentation des prix des pâtes alimentaires de l'ordre de 30%. Les services de contrôle économique et de la répression des fraudes du ministère du Commerce ont mené les investigations nécessaires au niveau des différentes wilayas, qui «n'ont révélé aucune augmentation des prix des pâtes alimentaires au stade de la vente en gros ou au détail», souligne la même source. «Le ministère du Commerce rappelle que ses services restent mobilisés pour assurer un contrôle rigoureux et strict des produits alimentaires sensibles de large consommation, particulièrement ceux dont les prix sont réglementés et subventionnés, et ce, à travers la lutte contre

toute pratique illicite», ajoute le communiqué.

Commerce des boissons : Sassi évoque avec le président de l'APAB les mesures proposées sur la facturation et la marge bénéficiaire

Le ministre du Commerce, Ahmed Abdelhafid Sassi, a reçu, hier à Alger, le président de l'Association des producteurs algériens de boissons (Apab), Ali Hamani, avec lequel il a évoqué les nouvelles mesures proposées relatives à la facturation et à la définition de la marge bénéficiaire, a indiqué un communiqué du ministère.

Cette rencontre qui s'inscrit dans le cadre des consultations entre le ministère et les différents acteurs et professionnels du secteur, a mis l'accent sur plusieurs propositions qui concernent les producteurs, les grossistes, les détaillants et les distributeurs en matière de facturation ainsi que la marge bénéficiaire. M. Sassi a indiqué que son département ministériel tendait à travers ces mesures à lutter contre le marché parallèle pour l'éradiquer par la suite, tout en imposant aux commerçants un cadre réglementaire capable d'assurer des transactions transparentes et permettant de suivre la chaîne de commercialisation des produits exposés à la vente du producteur au consommateur, ce qui facilitera les opérations de contrôle et la lutte contre la fraude. «Ces

efforts visent à servir le consommateur et lui garantir son droit d'avoir des produits de qualité selon les normes internationales tout en assurant le droit de l'Etat à l'impôt, sans nuire au produit ni au commerçant qui représentent la pièce maîtresse dans le cycle des transactions commerciales», ajoute le ministre. Une réunion est prévue début septembre entre les professionnels et les cadres du secteur avec la participation d'autres secteurs concernés par ce dossier, précise le communiqué. Pour sa part, M. Hamani a exprimé ses remerciements pour ces initiatives interactives qui traduisent une véritable volonté de promouvoir le secteur du Commerce et l'économie nationale, indique le communiqué.

Salem K.

685 ha détruits en 24 heures à Béjaïa

1 660 ha de végétation ravagés depuis le début de l'été

La nature souffre à Béjaïa. Nos forêts ne cessent de brûler chaque jour que Dieu fait. Le coupable, c'est évidemment l'homme ! Les incendies ont détruit 1 660,50 ha depuis le début de l'été, selon la Conservation des forêts de la wilaya de Béjaïa. Au total, 89 incendies ont été enregistrés depuis le début de la saison estivale. Ils ont touché 26 communes. Les nombreux incendies qui se sont déclarés ces dernières 24 heures ont ravagé 685 ha au total. Hier, deux incendies étaient encore actifs à Melbou et Tamridj, à l'est de la wilaya, alors qu'un autre était signalé dans la matinée à Tifra. A Ighram, les flammes ont touché cinq villages : Mechta, Iaâzounène, Ath Selam, Tighilt Makhlouf et Taslent. Elles ont ravagé plusieurs hectares d'oliviers, de figuiers et des poulaillers. Un

éleveur a perdu 13 chèvres, brûlées par les flammes. Les incendies se sont déclarés dans des reliefs accidentés ce qui a rendu les opérations d'extinction très difficiles. Les populations étaient mobilisées aux côtés des services de la Protection civile et autres. Mais l'incendie n'a été éteint que grâce à Dieu et les pluies qui se sont abattues sur la région. De son côté, la Protection civile a déploré une cinquantaine de départs de feu dans le milieu végétal durant ces deux derniers jours, soit les journées du 31 juillet et 1^{er} août. «Plus de 390 hectares de végétation, plus de 15 hectares d'arbres fruitiers, 2 poulaillers et 13 caprins et ovins ont été brûlés», a indiqué, hier, la Protection civile dans un communiqué de presse. Selon le même communiqué : «13 importants feux de forêt ont été maîtrisés, mais

un seul qui est toujours actif». Les plus importants feux ont été enregistrés au village Tighilt Makhlouf, dans la commune d'Ighram, Sakia Ighil Krone, à Adekar, Ikoubab au chef-lieu de wilaya, Mezouara à Akfadou, à Amssiwen, dans la municipalité de Timezrit, lieudit Sahel à Melbou, Azaghar, dans la localité de Draâ El-Kaid (Kherrata), Béni Djellil, village Ansa dépendant de la commune d'Aokas, village Chiba dans la localité de Souk El Tennine, Ait Melloul, dans la commune de Tichy et enfin à Taourirt Ighil (Adekar). Cependant, l'incendie enregistré dans la localité d'Izoughlamene, commune de Fénéaïa, «n'est toujours pas éteint et les opérations d'extinction sont en cours», souligne-t-on. Et d'ajouter : 37 autres feux ont été maîtrisés dans les municipalités de

Béjaïa, Adekar, Tichy, Amizour, Tazmalt, Aokas, Souk El-Tenine, El-Kseur, Kherrata, Fénéaïa, Timezrit, Ouzellaguen, Melbou, Akbou, Béni Djellil, Tala Hamza et Oued-Ghir. Par ailleurs, une famille de six personnes a été sauvée in extremis au large de la plage de Boulimat vers 21h30 par les éléments de l'unité marine. «Celle-ci était en difficulté à bord d'un engin aquatique, ce qui a nécessité l'intervention de l'unité marine appuyée par l'équipe de plongée, pour les ramener sains et saufs à bon port», indique la même source qui souligne que «dès la réception du BMS indiquant l'arrivée de la canicule les dernières 48 heures, des instructions immédiates ont été données et des mesures ont été prises notamment la mise en alerte de toutes nos équipes opérationnelles de la colonne mobile, la

réquisition des équipes sortantes et l'installation de la cellule de veille et de suivi pour coordonner et gérer les différentes interventions». A noter qu'une campagne contre les feux de forêt est menée depuis le début de l'été par différents organismes dont le Parc national de Gouraya, l'Association Nemla, les Scouts musulmans algériens, etc. Plusieurs sorties ont été effectuées sur sites et milieux naturels afin de sensibiliser les citoyens, les vacanciers à ne pas provoquer des feux de forêt qui sont un véritable danger pour la nature, l'économie nationale et l'homme. Plusieurs sorties sont programmées également durant ce mois-ci, notamment pour sensibiliser les citoyens et les vacanciers en général, sur les causes des incendies et comment les éviter.

Hocine Cherfa

Selon l'ONS

L'activité commerciale en hausse

■ L'activité commerciale a enregistré une hausse au premier trimestre 2017, notamment dans l'agroalimentaire et les textiles, mais des ruptures de stocks ont été constatés pour certains produits, indique une enquête-sondage d'opinion menée par l'Office national des statistiques (ONS) auprès de 533 chefs d'entreprises commerciales (tous secteurs juridiques confondus).

PH/D. R.



Par Salem K.

Selon cette enquête, la plupart des détaillants se plaignent des délais d'approvisionnement qui sont, selon eux, longs, et déplorent également l'éloignement, la dispersion des centres d'approvisionnement et la lenteur des formalités d'acquisition des marchandises. Près de la moitié des grossistes et plus de 11% des détaillants interrogés relèvent avoir enregistré des ruptures de stocks de produits dont essentiellement ceux des matières premières, des demi-produits et des machines et du matériel d'équipement. Il a éga-

lement été relevé que près de 34% des grossistes et 74% des détaillants touchés par cette enquête se sont approvisionnés auprès du secteur privé uniquement, essentiellement ceux des matières premières et demi-produits et des machines et du matériel d'équipement. Mais plus de 65% des grossistes se sont approvisionnés auprès du secteur public et privé à la fois, particulièrement ceux de l'agroalimentaire et de la droguerie, quincaillerie, appareil électroménager et parfumerie. Quant aux prix d'acquisition des produits, ils ont été jugés «plus élevés» selon près de 22% des grossistes et de près de 87% des détaillants notamment ceux de l'agroalimentaire, des combus-

tibles et des lubrifiants, tandis que le reste des commerçants les ont jugés plus stables. Par ailleurs, près de 88% des grossistes et près de 70% des détaillants enquêtés ont acheté leurs marchandises en première main, alors que plus de 30% des détaillants enquêtés, notamment ceux des textiles et de la droguerie, quincaillerie, appareil électroménager et parfumerie, les ont achetés en deuxième ou en troisième main. Le taux de satisfaction des commandes en produits est jugé supérieur à 50% par rapport aux besoins exprimés, selon 89% des grossistes et de plus de 73% des détaillants enquêtés, essentiellement ceux de l'agroalimentaire, des combustibles et des lubrifiants.

Concernant la qualité et le conditionnement du produit, la plupart des commerçants grossistes et détaillants enquêtés s'est dite satisfaite.

Augmentation de la demande et prix de vente élevés

D'autre part, l'enquête de l'ONS relève que la demande en produits a connu une augmentation au premier trimestre 2017, notamment ceux de l'agroalimentaire, des matières premières et des machines et du matériel d'équipement, selon les détaillants interrogés.

Pour les prix de vente, ils ont été jugés «plus élevés» par rapport au trimestre précédent

selon près de 30% des grossistes et de 24% de détaillants, notamment pour l'agroalimentaire, les combustibles et lubrifiants, les machines et matériel d'équipement, tandis que le reste des commerçants les jugent plus stables.

En ce qui concerne le transport des marchandises, plus de la moitié des grossistes interrogés et près de 86% des détaillants disposent de leurs propres moyens de transport, alors que près de 11% des grossistes déclarent avoir rencontré des difficultés de transport, notamment ceux des machines et matériel d'équipement. Quant à l'état de la trésorerie, il a été jugé «moyen» par 83% de commerçants grossistes et plus de 89% des détaillants, particulièrement ceux des matières premières et demi produits et ceux des machines et matériel d'équipement, et «bon» par plus de 13% des premiers dont essentiellement ceux de l'agroalimentaire et des combustibles et lubrifiants. En outre, plus de 20% des grossistes et plus de 9% des détaillants ont eu recours à des crédits bancaires. Une part de 77% des grossistes et près de l'ensemble des détaillants concernés n'ont pas eu des difficultés à contracter ces crédits.

S. K./APS

Djezzy vous accompagne pendant vos vacances et lance l'offre «Touriste»

Pour bien passer l'été en Algérie, Djezzy annonce le lancement de son offre «Touriste» conçue spécialement pour les visiteurs et les immigrés qui se rendent au pays durant la saison estivale. En effet, cette nouvelle offre met à la disposition des clients de l'internet et des appels vers les opérateurs locaux au prix standard ainsi qu'une tarification avantageuse de 10 DA la minute vers l'international (France, Italie, Canada, USA, Espagne et Belgique).

Le prix de souscription à l'offre est de 2 000 DA. Pour ce prix le client bénéficiaire de 2 000 DA de crédit valable en communications locales et SMS, de 150 minutes de communications vers l'international fixe et mobile (en France, Italie, Canada, USA, Espagne et Belgique) et de 3 GO d'internet. Le tout valable pendant 30 jours. L'offre Touriste est valable jusqu'au 30 septembre prochain.

Avec Djezzy, leader des Technologies de communication numériques, l'abonné a la liberté de communiquer sur le meilleur réseau et de profiter paisiblement de son séjour en Algérie. Communiqué

Pétrole

Les analystes anticipent un rééquilibrage du marché dès 2018

Le recul continu des stocks de pétrole et le rebond de la demande mondiale laissent entrevoir un rééquilibrage du marché pétrolier dès 2018, prédisent plusieurs analystes américains. Les dernières données publiées par la banque d'affaires américaine Goldman Sachs, font ressortir un fort déclin des stocks de pétrole aux Etats-Unis en Europe et au Japon, estimé à 83 millions de barils depuis mars dernier. «Alors que la trajectoire de la production Opep reste incertaine, les dernières données fondamentales sur le pétrole sont bien meilleures que ce que nous avons prévus», a déclaré Goldman Sachs dans une récente note sur l'évolution du marché pétrolier. Si cette tendance se maintient, elle permettra d'atteindre la normalisation de la situation des stocks au début de l'année prochaine, prévoit cette banque. Résolument plus optimiste sur le rebond des prix de pétrole, Goldman Sachs avance que l'Europe, les Etats-Unis, la Chine et l'Inde vont tirer la demande pétrolière mondiale qui restera soutenue au deuxième semestre de cette année. Cela devrait engendrer un resserrement du marché physique qui entrainera à son tour une hausse des prix en automne prochain, anticipe la banque d'affaires qui, relève toutefois qu'une reprise très vigoureuse des cours pourrait doper la production américaine de pétrole de schiste et pousser les prix à nouveau vers le bas en fin

d'année. Les projections optimistes de Goldman Sachs ont été confortées dimanche par des prévisions d'analystes interrogés par Oilprice.com qui soutiennent que le schiste américain ne sera pas en mesure de freiner l'élan des prix prévu. Les mêmes analyses évoquent une situation de déport «sur le marché» (Backwardation) où les prix du marché spot sont supérieurs à ceux des contrats à terme, rendant le stockage de pétrole pour les investisseurs économiquement non rentable. La situation de déport empêcherait une reconstitution rapide des stocks. Elle constitue aussi une étape importante dans le processus de rééquilibrage du marché pétrolier tant recherché par l'Opep, s'accordent à dire plusieurs analystes américains.

La production de schiste n'est pas soutenable avec un baril à 45 dollars

Aux Etats-Unis, les entreprises de forage de puits de pétrole de schiste pourraient, par ailleurs, être démotivées par des prix bas à long terme et risquent de donner un coup de frein à leur production pour maintenir un seuil de rentabilité acceptable à leurs investissements. En outre, Wall Street pourrait être réticente à l'idée de maintenir le financement

des entreprises de forage endettées notamment si les contrats à long terme se maintiennent à la baisse comparé au marché au comptant. La frénésie des forages de schiste a empêché à maintes reprises le rebond des prix de pétrole mais cette fois-ci «la situation est différente» car les banques sont un peu prudentes et devraient pousser les producteurs de ce pétrole non conventionnel à réduire leurs dépenses et améliorer leur rentabilité, selon Oilprice. La semaine dernière, Anadarko, Whiting Petroleum, ConocoPhillips et Hess Corp ont annoncé des réductions des dépenses d'investissements dans la foulée d'un mouvement de redressement des finances des compagnies pétrolières américaines observé ces derniers jours. «La plupart des investisseurs partagent notre point de vue, selon lequel, la croissance du pétrole Onshore n'est pas soutenable avec des prix à 40 ou 45 dollars le baril», commentent des analystes de la Banque d'investissement Stifel. «Notre conclusion est que nous avons besoin de moins de plateformes et plus de discipline financière», précisent-ils. De son côté, le groupe de consulting américain, Wood Mackenzie, précise dans un récent rapport qu'«en priorisant l'augmentation de la production sur la rentabilité, les investisseurs et les producteurs risquent de tuer l'oie avant qu'elle ne ponde son œuf d'or».

Safia T./Agences

Tizi Ouzou

Plus de 121 000 quintaux de céréales récoltés

■ Une quantité de 121 844 quintaux de céréales a été récoltée au niveau de la wilaya de Tizi Ouzou depuis le lancement de la campagne moisson-battage en juin dernier, a-t-on appris auprès de la direction locale des services agricoles.

Par Hatem D.

Ce rendement a été réalisé sur les 4 877 hectares qui ont été moissonnés jusque-là à travers la wilaya, sur une superficie globale de 6 683 ha prévus pour la récolte de la campagne en cours, a déclaré à l'APS Soraya Ladaouri Abed, ingénier chargé des grandes cultures à la DSA. Le blé dur vient en tête des récoltes réalisées durant cette saison avec un total de 115 887 quintaux obtenus sur les 4 539 hectares moissonnés, avec un rendement moyen de 26 quintaux par hectare, a-t-elle affirmé. L'orge se classe en deuxième position avec une production de 4 261 qx ramassés dans les 247 ha par-

courus depuis le 10 juin dernier par les moissonneuses-batteuses mobilisées en prévision de cette campagne, ce qui donne un rendement moyen de 17 qx/ha, a-t-elle ajouté. La wilaya de Tizi Ouzou a produit également 150 quintaux de blé tendre obtenus sur cinq hectares, soit un rendement de 35 qx/ha, et 1 546 quintaux d'avoine sur 86 ha représentant une moyenne de 18 qx/ha, a-t-elle souligné, relevant une augmentation significative de la production céréalière par rapport à la saison dernière. La campagne est actuellement à 75% d'avancement et sa clôture est prévue pour la fin du mois d'août prochain, a indiqué le responsable qui a rappelé que la DSA a mobilisé 27 machines



moissonneuses-batteuses dont 10 appartenant à la Coopérative des céréales et légumes secs (CCLS). Les incendies qui ont touché la wilaya de Tizi Ouzou dernièrement n'ont pas épargné les champs de céréales puisque 38,5 hectares ont été ravagés par les flammes dont 36,5 ha de

blé dur et deux hectares d'orge, a-t-elle fait savoir. Au niveau de la CCLS, la quantité de céréales collectée depuis le début de la campagne en cours est estimée à 90 780 quintaux dont 90 487 de blé dur, dépassant ainsi la quantité collectée durant la saison 2015-2016 qui était de

83 000 quintaux, a-t-on appris de même source. Pour cette année, les objectifs de collecte sont de 100 000 quintaux, a-t-elle signalé, rappelant que la production céréalière au niveau de la wilaya de Tizi Ouzou est basée principalement au niveau des localités de Draâ El Mizan qui renferme près de 50% de la superficie emblavée, Tizi Ghennif, Mekla, Ouaguenoun, Fréha et Boghni.

H. D./Agences

Khenchela

Récolte de seulement 50% de la superficie céréalière pour cause de sécheresse

Seulement 50% de la superficie céréalière cultivée ont été récoltés dans la wilaya de Khenchela, au titre de la campagne agricole 2016-2017, en raison de la sécheresse qui a sévi dans plusieurs régions de la wilaya, a indiqué le directeur des services agricoles (DSA). Les précipitations n'ont pas été au rendez-vous et la wilaya de Khenchela n'a enregistré que 50% du volume pluviométrique attendu (150 mm), a précisé Mustapha Benaoui, soulignant que la majorité des terres réservées aux céréales a été transformée en zone pastorale. Le même responsable a détaillé que sur les 90 000 ha emblavés de la région Nord de la wilaya de Khenchela, seulement 24 000 ha ont été

récoltés alors que les 30 000 ha emblavés dans la région Sud de cette wilaya et dont l'agriculture repose sur l'irrigation ont été entièrement récoltés, donnant lieu à la réalisation d'une production de l'ordre de 560 000 quintaux. M. Benaoui a toutefois estimé que l'utilisation des techniques traditionnelles de l'irrigation par submersion a influé sur le rendement de la filière des céréales dans cette région où, il a été enregistré 20 quintaux par hectare. S'agissant des solutions prises par les services agricoles de la wilaya dans le cadre de l'augmentation du rendement de cette production, M. Benaoui a affirmé que des efforts visant à encourager et à orienter les agriculteurs pour l'utilisation

des techniques modernes d'irrigation sont consentis par l'Etat à travers l'organisation de campagnes de vulgarisation en plus de l'exécution des programmes de soutien financier aux agriculteurs pour l'acquisition des moyens d'irrigation moderne. Une rencontre regroupant des partenaires de ce secteur dont des agriculteurs, des représentants d'instituts techniques visant à effectuer un examen approfondi de cette filière et à proposer des solutions adéquates pour l'amélioration de la qualité du travail des fellahs ainsi que l'étude des mécanismes de leur exécution sur terrain est prévue pour la fin du mois de septembre prochain, a rappelé le DSA.

Lydia O./APS

Ouargla

Réhabilitation d'une douzaine de puits pastoraux

Une douzaine de puits pastoraux, dans différentes communes de la wilaya de Ouargla, ont été réhabilités, a-t-on appris auprès de la Conservation locale des forêts. Ces puits pastoraux, qui ont bénéficié de cette opération de réhabilitation inscrite dans le cadre du Programme de développement des régions du Sud (2014), sont situés sur le ter-

ritoire des communes d'Ouargla, El-Alia, N'goussa, Rouissat, Blidet-Amor, Sidi-Slimane, Mégarine, Touggourt, Taïbet, El-Mnaguer et Bennacer, a-t-on précisé. Confiée à des entreprises privées, l'opération en question concerne l'approfondissement de ces puits pour augmenter leur débit d'eau en plus de travaux d'entretien de leurs parois dégra-

dées, a-t-on expliqué. Dans le cadre de ce même programme, les travaux de remise en état de 19 autres puits pastoraux, situés dans sept communes de la wilaya de Ouargla ont été lancés durant le premier semestre de l'année en cours, ajoute-t-on. L'opération de réhabilitation a pour objectif d'assurer l'accès du bétail à l'eau, notamment les

camélidés considérés comme une importante richesse animale dans cette wilaya saharienne qui totalise actuellement quelques 30 000 têtes, a-t-on fait savoir. Une opération similaire avait auparavant touché 15 puits pastoraux dans différentes régions de la wilaya, a-t-on signalé à la Conservation locale des forêts.

M. A.

Tissemsilt

Raccordement de plus de 580 foyers au réseau de gaz naturel à Melâab

Pas moins de 583 foyers ont été raccordés au réseau de gaz de ville dans la commune de Melâab (Tissemsilt) en présence du wali, Abdelkader Benmessaoud. Cet acquis, favorablement accueilli par la population de cette collectivité, est d'un coût d'un milliard DA, au titre du quinquennat 2010-2014, avec la réalisation de deux réseaux de transport et de distribution du gaz naturel sur une longueur de 48,3 kilomètres. Dans une

déclaration à la presse, en marge de cette cérémonie, le wali a souligné que le taux de raccordement au réseau de gaz naturel a atteint, dans la wilaya, 82%, ce qui traduit les efforts de l'Etat pour fournir cette énergie aux différentes zones de la région. Le chef de l'exécutif a annoncé le raccordement, avant la fin de l'année en cours, des communes de Mâacem, Sidi Abed et Beni Chaïb au réseau de gaz de ville. Le directeur de wilaya de

l'énergie par intérim, Ahmed Benazzeddine, a indiqué que le nombre de foyers raccordés au réseau de gaz de ville est de 54 000, répartis sur 18 communes. La wilaya de Tissemsilt a bénéficié, au titre du programme quinquennal précité, d'une enveloppe de 7,130 milliards DA pour financer le raccordement de 5 800 foyers au réseau de gaz naturel au niveau de 10 communes et 12 centres ruraux, a-t-on signalé de même source.

APS

Sétif Lancement des chantiers de réalisation de 8 000 logements AADL-2

LES TRAVAUX de réalisation de 8 000 logements de type location-vente de l'Agence d'amélioration et de développement du logement, AADL-2, ont été lancés à Sétif, a indiqué le directeur-général de l'AADL, Mohamed Tarek Belaribi. Ce quota vient s'ajouter aux 6 800 unités de la même formule déjà en chantier avec des taux d'avancement des travaux estimés à 60%, a précisé le responsable de l'AADL, estimant que ce total de 14 800 unités est de nature à «satisfaire à l'intégralité des souscripteurs aux programmes ADDL-2 dans la wilaya de Sétif». Les 8 000 logements lancés aujourd'hui ont été confiés à des entreprises nationales et étrangères avec des délais de réalisation de 28 mois, a affirmé M. Belaribi qui a indiqué que l'AADL commencera «dès le mois de septembre prochain» à convoquer les souscripteurs AADL-2 pour procéder au paiement de la seconde tranche et choisir les sites. Le même responsable a précisé que la totalité du programme a été réparti sur (6) sites, à Tinar (6 700 unités), Bir N'sa (3 000), El Eulma (3 500), Ain Azel (500), Bir El Arch (500) et Salah Bey (600). Le DG de l'AADL a assuré, en outre que 1 500 logements AADL seront réceptionnés «avant la fin de l'année en cours», dont 1000 à El Eulma et 500 à Bir N'sa.

R. R.



Sahara occidental

Discours du roi du Maroc, «une preuve de la fuite en avant»

■ Le gouvernement sahraoui a affirmé que le souverain marocain, le roi Mohammed VI, a adopté dans son dernier discours «un langage méprisant» concernant la cause du Sahara occidental, soulignant que son allocution était «une preuve de la fuite en avant» face aux exigences de la légalité internationale et les résolutions de l'ONU.

Par Halim O.

«**L**es propos du roi du Maroc dénotent une fuite en avant face aux exigences de la légalité internationale et aux résolutions de l'ONU et un atermolement explicite quant à l'application de la dernière décision du Conseil de sécurité onusien pour entamer dans l'immédiat les pourparlers directs avec le Front Polisario», a indiqué l'Agence de presse sahraouie (SPS), citant un communiqué du ministère sahraoui de l'Information rendu public dimanche. «Nul ne peut nier cette réalité quant à l'occupation du Sahara occidental par le Maroc depuis le 31 octobre 1975», précise le communiqué du ministère. «Le caractère militaro-policié répressif de l'occupant marocain est une preuve notamment dans l'embargo imposé sur les terres de la République sahraouie, la répression de toutes les manifestations sahraouis pacifiques se poursuit ainsi que le renvoi systématique des observateurs internationaux et la prolifération intensifiée des forces marocaines, militaires et civiles, armées, policiers et forces assistées, outre les peines iniques contre les détenus du groupe Gdeim Izik», ajoute le communiqué. Le gouvernement de la République sahraouie et le Front Polisario réitèrent leur condamnation de cette «position dangereuse» qui «ne sert pas l'orientation du Secrétaire général de l'ONU tendant à créer une nouvelle dynamique pour le règlement du conflit», appelant dans le même

contexte l'ONU à assumer son entière responsabilité et reprendre immédiatement ses efforts pour mettre fin au statu quo et à la politique marocaine de déstabilisation. Le gouvernement sahraoui a demandé l'application urgente du plan de règlement ONU-OUA de 1991 à même de permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

L'ASVDH dénonce les tentatives de criminaliser tout acte militant

L'Association sahraouie des victimes des violations graves des droits de l'Homme commises par l'Etat marocain (ASVDH) a condamné, dans son rapport préliminaire sur le procès des détenus politiques sahraouis du groupe de Gdeim Izik, «les tentatives marocaines de criminaliser tout acte militant sahraoui en faveur des droits élémentaires du peuple sahraoui, notamment le droit à l'autodétermination». L'association sahraouie qui a rendu compte dans son rapport, repris lundi par l'Agence de presse sahraouie (SPS), de toutes les étapes du procès des détenus du groupe de Gdeim Izik a indiqué que de nombreuses irrégularités avaient émaillé le procès, faisant état de la partialité de la cour et de son incapacité à assurer aux détenus un procès équitable. Dans son rapport, l'association a fait part de sa «profonde inquiétude» quant à la tournure des événements, soulignant qu'«aucune condition d'un procès équitable n'avait été réunie et les peines prononcées étaient les mêmes



que celles du tribunal militaire, ce qui montre que le but du nouveau procès n'était pas de faire appliquer la loi mais de confirmer le verdict militaire par une cour civile». Pour l'association, les peines sont «politiques par excellence». L'association a, par ailleurs, exhorté les instances onusiennes compétentes, les Parlements continentaux et régionaux, les Etats et les organisations de la société civile, notamment de défense des droits de l'Homme, à suivre ce dossier et à faire pression sur le Maroc pour assurer à ces détenus un procès équitable en accord avec les chartes et traités internationaux. En raison de

leur participation au camp de Gdeim Izik (démantelé avec violence par les forces d'occupation marocaines le 8 février 2010), 24 militants sahraouis ont été condamnés par un tribunal militaire le 17 février 2013 à de lourdes peines de prison. Le 27 juillet 2016, la Cour de cassation a cassé ce jugement et renvoyé l'affaire devant la cour d'appel de Rabat. Le nouveau procès, qui a commencé en décembre 2016, s'est terminé le 19 juillet 2017 par un verdict qui reconduit les peines prononcées par le Tribunal militaire marocain.

H. O./APS

Libye Al-Sarraj se félicite du vote par l'AC d'un projet de Constitution

LE PRÉSIDENT du Conseil présidentiel du Gouvernement d'entente nationale de Libye (GNA), Fayez al-Sarraj, s'est félicité du vote par l'Assemblée Constituante (AC) d'un projet de Constitution, appelant à organiser comme prévu un référendum pour soumettre le texte aux Libyens. M. al-Sarraj «s'est félicité du vote par l'Assemblée Constituante du projet de Constitution libyenne», a indiqué un communiqué publié lundi sur la page Facebook du GNA. Le texte a été voté samedi à Al-Baida (1 200 km à l'est de Tripoli) par 43 voix pour sur 44 membres présents de l'Assemblée constituante élue en février 2014. «Il est nécessaire que les libertés d'opinion et d'expression soient respectées par tous ainsi que le droit de tous les Libyens de choisir leur mode de vie sans terreur ni menace», a souligné M. al-Sarraj, appelant ainsi la classe politique à «créer un climat adéquat» pour soumettre à référendum le projet de Constitution. Ce texte de 197 articles stipule que «la Libye est une république dotée d'un président, d'un Parlement et d'un Sénat». Que «Tripoli est la capitale».

R. M.

Tunisie Caïd Essebsi appelle à ouvrir la diplomatie à de plus larges horizons

Le président de la République, Béji Caïd Essebsi, a appelé les chefs de missions diplomatiques et consulaires à redoubler d'efforts pour ouvrir la diplomatie tunisienne à de plus larges horizons.

Lors de la cérémonie de clôture de la 35^e conférence annuelle des chefs de missions diplomatiques et consulaires tenue au palais de Carthage, Caïd Essebsi a mis en évidence les principes qui sous-tendent la politique étrangère de la Tunisie qui, a-t-il dit, «favorise des positions pertinentes». «Ces positions ont réussi à placer la Tunisie à l'abri de toute crise diplomatique», s'est-il félicité.

«Il n'est pas nécessaire que la Tunisie adopte une position tendue à l'égard d'une partie au détriment d'une autre», a-t-il indiqué. «Les recommandations auxquelles a abouti la 35^e conférence annuelle des chefs de missions diplomatiques et consulaires ne manqueront pas de contribuer à marquer un nouveau départ dans l'action diplomatique tunisienne», a-t-il affirmé.

Amel D./RFI

TAP

Référendum en Mauritanie

La CDN, seul parti qui appelle à voter «non»

Dans une semaine, le 5 août en Mauritanie, a lieu le référendum constitutionnel contesté. La révision proposée comporte notamment la suppression du Sénat et de la Haute Cour de justice ainsi qu'un changement de drapeau. Une campagne fortement polarisée. Du côté du «oui», la majorité présidentielle et les quelques partis de l'opposition dite «dialoguiste». Le 2^e pôle n'est paradoxalement pas celui du «non» mais celui des partisans du boycott. Les principaux partis d'opposition (réunis au sein du G8) appellent à ne pas participer au référendum qu'ils jugent anticonstitutionnel, puisque les sénateurs s'étaient prononcés contre. Un seul parti, la Convergence démocratique nationale de l'ancien ministre de la Justice, Maître Mahfoudh ould Bettah, a choisi le «non». La CDN est membre de la coalition de l'opposition dite radicale, dont les partis ont massive-

ment opté pour le boycott. Même s'il considère comme eux la convocation au référendum anticonstitutionnelle, Mahfoudh ould Bettah a préféré cette fois participer. «A l'occasion de l'élection présidentielle passée, les législatives de 2013, le boycott n'a pas été massif et nous nous sommes retrouvés devant le fait accompli : un pouvoir qui s'impose de nouveau, qui prétend tirer sa légitimité des urnes, et qui continue de n'en faire qu'à sa tête. Nous, nous pensons qu'il faut donner au peuple mauritanien la possibilité de s'exprimer, et c'est d'autant plus vrai en ce qui concerne ce référendum, nous pensons que le peuple va aller voter massivement. Autre argument, pour la participation, nous pensons qu'en laissant le pouvoir seul en face des urnes il se donnera le résultat qu'il juge utile à sa cause, une participation massive et un taux d'approbation aussi massif. Mais notre présence est déjà d'une certaine

importance quant à la possibilité de limiter la volonté du pouvoir de frauder jusqu'au bout». Empêché de manifester samedi à Nouakchott, Ould Bettah dénonce l'omniprésence du camp du «oui» dans la campagne. Sur le plan des médias publiques, la CDN est prévue dans le temps d'antenne attribué par la haute autorité de la presse et de l'audiovisuel aux participants au scrutin, contrairement aux boycotteurs. Mais la couverture est loin d'être égale pour autant affirme-t-il. «Nous avons une minute à la télévision et une minute et demie à la radio par jour. Nous sommes le parti du «non», face à nous le parti du «oui», composé d'une centaine de partis politiques et chacun d'eux a donc la même minute. Donc on est à un contre cent». L'avocat affirme aussi avoir été empêché de tenir plusieurs meetings lors de sa tournée à l'intérieur du pays.



Turquie

Ouverture du plus grand procès de putschistes présumés

■ Le plus grand procès lié au coup d'État manqué du 15 juillet 2016 en Turquie, impliquant près de 500 suspects, s'est ouvert hier sous haute sécurité près d'Ankara.

Par Rosa F.

Ce procès se déroule dans une salle spécialement aménagée dans une prison à la lisière de la capitale turque. Les prévenus sont soupçonnés d'avoir orchestré le coup manqué contre le président Recep Tayyip Erdogan depuis la base aérienne d'Ankinci au nord-ouest d'Ankara, présentée comme le centre de commandement des putschistes. L'audience a commencé peu après 10h00 (07h00 GMT), selon une correspondante de l'AFP sur place. Elle se déroule dans la prison de Sincan, où une immense salle pouvant accueillir plus de 1 500 personnes a été construite spécialement pour la tenue de procès géants liés au putsch manqué. Quelques dizaines de manifestants, encadrés par un impor-



PH. > D. R.

tant dispositif de sécurité, se sont rassemblés aux abords du tribunal, certains scandant des slogans appelant à la peine de mort pour les accusés. Lorsque les suspects ont été escortés de la prison vers la salle d'audience, des manifestants les ont conspués et jeté de nœuds coulants et des bouteilles vides en leur direction. Des manifestants ont paradé en portant des uniformes rappelant ceux des détenus de Guantanamo à Cuba. M. Erdogan s'était dit mi-juillet en

«comme à Guantanamo» pour les présumés putschistes jugés, à la suite d'une polémique qui a éclaté après qu'un putschiste présumé s'est présenté à son procès avec un t-shirt portant l'inscription «héros» en anglais. C'est depuis la base d'Ankinci, affirment les autorités, que les ordres ont été donnés aux pilotes de l'armée de l'air qui ont bombardé le parlement et le palais présidentiel dans la nuit du 15 au 16 juillet 2016. Parmi les suspects qui sont jugés, 461

sont en détention, sept autres sont en fuite alors que les autres comparaitraient libres. Le principal suspect jugé par contumace est le prédicateur auto-exilé aux États-Unis Fethullah Gülen, qu'Ankara accuse d'être le cerveau du putsch, ce que l'intéressé dément catégoriquement.

Adil Oksuz, considéré comme le chef opérationnel des putschistes, est lui aussi en fuite. Il avait pourtant été arrêté après le coup avant d'être libéré dans des conditions troubles sur ordre d'un juge.

Son second, l'homme d'affaires Kemal Batmaz, détenu dans une prison près d'Ankara, sera en revanche présent au tribunal.

L'ancien chef de l'armée de l'air Akin Ozturk figure lui aussi parmi les suspects déjà en détention. Avec d'autres accusés, il est jugé dans plusieurs procès en lien avec le putsch manqué.

Plusieurs chefs d'accusation ont été retenus contre les suspects, allant de tentative d'assassinat de M. Erdogan à violation de la constitution. Le chef d'état-major, le général Hulusi Akar, et d'autres hauts gradés de l'armée avaient en outre été séquestrés sur la base d'Ankinci par des mili-

taires factieux avant d'être relâchés le 16 juillet au matin. Un imposant dispositif de sécurité a été déployé pour l'audience, mobilisant 1 130 agents de sécurité à l'intérieur et aux abords de la salle, selon l'agence progouvernementale Anadolu. Des véhicules blindés, des snipers et un drone de surveillance ont également été déployés.

En mai, un autre procès impliquant plus de 200 instigateurs présumés du putsch manqué s'y était ouvert sous haute sécurité, avec des manifestants rassemblés aux abords de la prison pour réclamer la peine de mort pour les accusés. Un procès similaire pour quelque 330 suspects avait débuté en février dans la même salle d'audience.

Quelque 250 personnes avaient été tuées lors de la tentative de coup d'État, ainsi que 24 putschistes présumés. Plusieurs procès de putschistes présumés se sont ouverts ces derniers mois en Turquie où plus de 50 000 personnes soupçonnées d'être liées aux réseaux gulénistes ont été arrêtées depuis la tentative de coup d'État.

R. C.

Venezuela

Deux chefs de l'opposition arrêtés, Washington durcit le ton

Deux des chefs de l'opposition ont été arrêtés hier au Venezuela, sous le coup de sanctions des États-Unis après l'élection dans le sang d'une toute puissante Assemblée constituante voulue par le président socialiste Nicolas Maduro. A la veille de l'installation prévue de cette Constituante, Leopoldo Lopez, 46 ans, fondateur du parti Voluntad Popular (Volonté populaire, droite), et le maire de Caracas Antonio Ledezma, 62 ans, ont été arrêtés selon leurs familles en pleine nuit chez eux où ils étaient en résidence surveillée, après avoir déjà été emprisonnés - jusqu'à presque trois ans et demi pour M. Lopez. Tous deux avaient appelé à ne pas participer à l'élection dimanche dernier de la Constituante, un scrutin marqué par des violences qui ont fait dix morts. Opposants et forces de l'ordre s'étaient affrontés dimanche à Caracas et dans d'autres villes lors de batailles rangées. Lundi, le trafic semblait normal à Caracas, mais des restes des barricades de la veille jonchaient encore les rues. Plus de 120 personnes au total ont été tuées en quatre mois de manifestations anti-Maduro. Selon l'ONG Foro Penal, le Venezuela compte quelque 490 «prisonniers politiques». La coalition de l'opposition Table de l'unité démocratique (MUD) a appelé à une nouvelle

manifestation aujourd'hui à Caracas afin de dénoncer «l'illégitimité» de la nouvelle Assemblée. «Ils ont pris Leopoldo Lopez et le maire Ledezma pour nous faire peur et nous démoraliser», a déclaré le député d'opposition Freddy Guevara, coordinateur national du parti de M. Lopez. Mais «la prison et les persécutions contre nos responsables ne stopperont pas la rébellion». L'élection des 545 membres de la Constituante, qui doit diriger le pays pour une durée indéterminée, a été qualifiée de triomphe «historique» par M. Maduro. L'opposition, qui contrôle le Parlement depuis 2016, a boycotté le scrutin en dénonçant une «fraude» pour prolonger le pouvoir de M. Maduro dont le mandat s'achève en 2019. Qualifiant ces élections d'«illégitimes» et M. Maduro de «dictateur», Washington a annoncé lundi soir de nouvelles sanctions avec le «gel» de «tous les avoirs» que posséderait le président vénézuélien aux États-Unis, une mesure extrêmement rare contre un chef d'État en exercice. M. Maduro est le quatrième président seulement à être ainsi sanctionné par Washington, rejoignant les présidents syrien Bachar al-Assad, nord-coréen Kim Jong-Un et jimbabwéen Robert Mugabe. «Je n'obéis pas aux ordres impérialistes, je n'obéis pas aux gouverne-

ments étrangers, je suis un président libre», a rétorqué quelques heures après M. Maduro dans une allocution télévisée. Selon lui, les décisions de Washington soulignent «l'impuissance, le désespoir, sa haine» après le scrutin de dimanche. «Qu'ils prennent les sanctions qui leur plaisent, mais le peuple vénézuélien a décidé d'être libre», a ajouté M. Maduro. La nouvelle Assemblée, qui doit s'installer au siège du Parlement, se situe au-dessus de tous les pouvoirs, y compris du président, et doit rédiger une nouvelle Constitution remplaçant celle promulguée en 1999 par le défunt président Hugo Chavez. L'opposant Julio Borges, président du Parlement, a assuré que le législatif continuerait de siéger malgré l'élection de la Constituante. Selon lui, le Venezuela s'est réveillé lundi «plus divisé et isolé du reste du monde». M. Maduro a souhaité lundi que la Constituante lève l'immunité des parlementaires de l'opposition pour qu'ils soient jugés. Il a également menacé de «prendre le mandat» de la Procureure générale Luisa Ortega. Cette chaviste de longue date, qui a rompu avec le gouvernement pour en devenir un des principaux adversaires, a pris la parole lundi pour dénoncer la Constituante et «une ambition dictatoriale».



Points chauds

Stagnation

Par Fouzia Mahmoudi

Si ces derniers jours ont été rudes à l'Assemblée nationale française, avec de nombreux échanges musclés, entre les députés de La France Insoumise et de Les Républicains avec les députés du parti présidentielle La République En Marche, l'on entend moins les représentants du Parti socialiste. Simplement parce qu'ils sont très peu représentés avec seulement 29 députés. Au PS les conflits sont internes et certains s'étonnent de voir Jean-Christophe Cambadélis qui a présenté une direction collégiale. En attendant son installation à la rentrée, le premier secrétaire démissionnaire reste en poste. Il avait pourtant annoncé sa démission dès le soir du second tour des élections législatives. Six semaines plus tard, Cambadélis est toujours là. Certes, il a présenté entre-temps une direction collégiale d'une vingtaine de membres qui prendra effet en septembre. Mais la démarche irrite entre autres l'ancienne ministre Delphine Batho, qui a fait part de ses interrogations hier sur LCI : «J'ai l'impression que ce système de direction collégiale pléthorique est une manière de faire en sorte que rien ne puisse émerger pour l'avenir et que tout continue comme avant». Pour la députée socialiste, «quand il y a une défaite électorale pareille, il y a une urgence à en tirer les conséquences». «Ce n'est pas faire une espèce de processus, qui est "un pouce plus loin" et qui vise, à ce qu'au fond, le premier secrétaire du Parti socialiste démissionnaire, est, en réalité, toujours premier secrétaire du Parti socialiste», s'agace Delphine Batho. La socialiste se rappelle avoir «déjà vécu des défaites électorales, moins cinglantes que celle-là évidemment». Et alors s'imposait «une règle». «Quand il y a une défaite électorale, on débat de ces causes et qu'on cherche à mettre en place un processus qui soit porteur d'avenir». Enfin, «quand un premier secrétaire démissionne, normalement, il y a l'élection d'un nouveau premier secrétaire». Cette élection, qui se tiendra en février à l'occasion d'un congrès, est attendue avec impatience par Delphine Batho. Mais cette dernière souligne qu'on «ne sait pas (exactement) à quelle date les militants seront consultés». Entre-temps rien de nouveau pour l'avenir du parti qui stagne et ne semble pas manquer aux Français qui lui ont préféré d'autres options. F. M.



Remise de prix du Festival d'Oran du film arabe

«En attendant les hirondelles» de Karim Moussaoui décroche le «Wihr d'or»

■ Le film «En attendant les hirondelles» de l'Algérien Karim Moussaoui a décroché le «Wihr d'or», grand prix du Festival d'Oran du film arabe, dont la dixième édition a pris fin dans la soirée de lundi, lors d'une cérémonie organisée au théâtre de verdure Hosni-Chakroune d'Oran.

Par Abbla Selles

Le réalisateur Karim Moussaoui a reçu le Wihr d'or, grand prix du Festival d'Oran du film arabe pour son long métrage «En attendant les hirondelles». Le prix du meilleur réalisateur a été décerné aussi à Karim Moussaoui par le jury de cette section présidé par le Tunisien Farid Boughdir. Sept autres mentions spéciales ont été attribuées pour récompenser divers volets d'un film. Il s'agit de la mention de la meilleure photo revenue au Marocain Adel Ayoub pour le film «A la recherche du pouvoir perdu», des meilleurs espoirs masculin et féminin pour les Algériens Mehdi Ramdani et Hania Amar dans le film «En attendant les hirondelles», du meilleur rôle secondaire attribué à la Tunisienne Doria Achour dans le film «Demain dès l'aube».

La mention spéciale du

meilleur scénario pour «Nuts» du Libanais Henri Bargès, celle de la meilleure actrice attribuée à la Libanaise Darine Hamzé pour son rôle dans «Nuts». La mention spéciale pour le meilleur rôle a été attribuée au Syrien Ayamen Zidane dans le film «Le père» de Basil El Khatib. Le prix du jury a été décerné à la production algéro-tunisienne «Augustin, le fils de ses larmes» de l'Égyptien Samir Seif.

Dans la catégorie «court métrage», le président du jury de cette section, l'Algérien Karim Traïdia, a relevé la haute qualité des 10 œuvres en compétition au point où il était difficile de départager entre les films projetés à la Cinémathèque d'Oran. Le grand prix a été attribué à «Five boys and wheel» (Cinq enfants et une roue) du Palestinien Saad Zagha et «Waadtek» (Je t'ai promis) de l'Algérien de Mohamed Yergui.

Le jury a également décerné une mention spéciale à



«Antirève» du Marocain Essam Doukhou et «Bananouna» de l'Égyptien Nadji Ismaïl Mohamed. Enfin, le prix du jury est revenu à «Nyerkouk» du Soudanais Mohamed Kordofani.

Dans la section «documentaire» qui a vu la sélection de dix œuvres, le jury présidé par le Palestinien Michel Khelifi, a porté son choix sur «La chasse aux fantômes» du Palestinien Raed Andhouni. Le même jury a également attribué des mentions spéciales pour «Enquête au Paradis» de l'Algérien Merzak

Allouache, «Mayl ya ghzaïel» de la Libanaise Iliane al Raheb, «La troupe» de l'Irakien Djaafar Al Bakker et «Youcef Chahine, le cinéma et l'Algérie» de l'Algérien Salim Aggar.

Dans la section «panorama du film court», introduite pour la première fois, le prix d'encouragement est revenu au film «Human» alors que le film «Comment s'est déroulé ton anniversaire» de l'Algérien Mohamed Zaouech a remporté le prix d'encouragement dans la catégorie œuvres réalisées à l'ai-

de d'un téléphone mobile.

La cérémonie de clôture s'est déroulée en présence du ministre de la Jeunesse et des Sports, El Hadi Ould Ali, d'un représentant du ministre de la Culture, des autorités locales et de nombreux représentants du monde des arts et de la culture nationale et arabe.

A. S.

Rendez-vous culturels

Galerie d'arts Aïcha-Haddad (84, rueDidouche-Mourad, Alger)

Jusqu'au 4 août :

Exposition de l'artiste peintre Mohamed Meliani intitulée «Hommage à ma mère, sourir et nature».

Palais des raïs, Bastion 23 (Bab- El-Oued, Alger)

Jusqu'au 3 août :

Exposition «Alger, la protégée d'Allah».

Plage de Matères à Tipaza

Du 13 au 17 août :

Retour de l'évènement Cinéplage.

13 août :

Projection des films «Le Hublot» et «Certifié Halal».

14 août :

Projection des longs métrages «El Maktoub» et «Papa n'zenu»

15 août :

Projection d'un extrait du concert musical de Aziz Sahmaoui puis du film «Les vacances de l'inspecteur Tahar»

16 août :

Projection des films «Papillon» et «Chroniques de mon village»

17 août :

Projection du «Point de fuite» et «Timgad»

Librairie du tiers-monde (Alger-centre)

Samedi 5 août à 14h :

Abdelhak Béherhi signera son livre «Itinéraires, tome 1, de l'université à la politique», paru aux éditions Necib.

Salle Cosmos de Ryad El feth

Jusqu'au 3 août :

Un cycle filmique pour toutes les tranches d'âge.

Projection des films «Papillon» et «Chroniques de mon village»

Projection du «Point de fuite» et «Timgad»

Projection des films «Le Hublot» et «Certifié Halal».

Projection des longs métrages «El Maktoub» et «Papa n'zenu»

Projection d'un extrait du concert musical de Aziz Sahmaoui puis du film «Les vacances de l'inspecteur Tahar»

Projection des films «Papillon» et «Chroniques de mon village»

Projection du «Point de fuite» et «Timgad»

Abdelhak Béherhi signera son livre «Itinéraires, tome 1, de l'université à la politique», paru aux éditions Necib.

Salle Cosmos de Ryad El feth

Jusqu'au 3 août :

Un cycle filmique pour toutes les tranches d'âge.

M. K.

L. B.

«Les Bibans de la poésie» à Bordj Bou-Arréridj

Un hommage rendu à Abderrezak Boukeba et Mohamed Boutaghane

Les écrivains et poètes Abderrezak Boukeba et Mohamed Boutaghane ont été honorés, dans la nuit de dimanche à lundi, à l'occasion de l'ouverture de la première rencontre «Les Bibans de la poésie», organisée à Bordj Bou-Arréridj jusqu'au 1^{er} août, en signe de reconnaissance à la plus-value qu'ils ont apportée à la culture et à la littérature sur les plans national et international.

A cette occasion, l'écrivain et poète Abderrezak Boukeba a fait part de sa joie, d'autant que cet hommage a eu lieu dans sa ville natale, en dépit d'une absence qui a duré 17 ans. De son côté, le poète et traducteur Mohamed Boutaghane n'a pas manqué de

saluer cette initiative qu'il a qualifiée d'«exceptionnelle» du fait qu'il soit honoré en même temps que son congénère Abderrezak Boukeba.

Cette rencontre qui a réuni de grands noms de la littérature algérienne et locale, ayant gravé une empreinte indélébile dans le monde de la poésie et la créativité, se poursuit avec la tenue de sessions de littérature et de soirées poétiques avec la participation d'un essaim de poètes tels Toufik Ouamane, Bachir Kedhifa, Mohamed Kest, Ramzi Naili et Kada Dahou.

Une vente-dédicace de l'œuvre de Abderrezak Boukeba, intitulée «Yadane li thalath banate» (Deux mains pour trois filles),

parue récemment, a également été organisée. Placée sous le slogan «Rendez-vous avec la beauté», cette manifestation littéraire a pour objectif de rassembler les poètes, de sublimer les mots et de restituer le rôle réel de la poésie qui a conquis toutes les valeurs de la beauté, de l'amour et l'humanisme, selon le commissaire de la rencontre, Saâd Mihoubi.

Parallèlement à cette manifestation, le coup d'envoi d'une caravane culturelle qui sillonnera plusieurs communes et daïras de la wilaya jusqu'à la fin du mois d'août a été donné, avec un programme de nombreuses activités, des spectacles artistiques, culturels et de loisirs ainsi que

l'exploration des sites touristiques de la wilaya, à détaillé la même source. A noter que cette rencontre est organisée à l'initiative du commissariat du Festival culturel des arts et cultures populaires de la wilaya de Bordj Bou-Arréridj avec la collaboration de la maison de la culture.

Les organisateurs aspirent, par ailleurs, à faire connaître la région des Bibans et promouvoir la poésie en baptisant cette rencontre «Les Bibans de la poésie», pour en faire le prélude d'une série d'autres rencontres similaires à dimension nationale, et le rendez-vous de prédilection pour les poètes et leurs créations.

M. K.

Festival d'El Ismaïlia (Egypte)

La cinéaste Amel Kacimi représente l'Algérie

La cinéaste algérienne Amel Kacimi représentera l'Algérie au Festival international d'El Ismaïlia (Egypte) du film et courts métrages en septembre prochain, a-t-elle annoncé lundi à Oran.

En marge de la projection de son film «Sadaka» à la cinémathèque dans le cadre du panorama du court métrage et film mobile à la 10^e édition du Festival international d'Oran du film arabe (Fiofa), Amel Kacimi a indiqué à l'APS qu'elle prendra part avec ce film au Festival international d'El Ismaïlia où elle sera honorée. Le film «Sadaka» (aumône), un terme utilisé par les migrants afri-

cains en Algérie, aborde en 15 minutes la vie des enfants africains nés en Algérie loin de la peur, de la guerre et de la famine et leur avenir, a-t-elle expliqué.

Ecrite et montée par Betoul Guettaf, cette œuvre fait partie des films documentaires enregistrés, a-t-elle ajouté, indiquant qu'elle a renouvelé, dans ce film projeté pour la première fois à la cinémathèque, une ancienne technique utilisée dans le tournage des films sans paroles de Charlie Chaplin.

Le film «Sadaka» fait partie de sept documentaires programmés au panorama du court métrage et du film mobile présentés

lundi, dont «Le rendez-vous» du réalisateur Mohamed Baouch, «Un homme et deux théâtres» des cinéastes Aïssa Djoumaa et Rabah Slimani, «El ghalta» (la faute) de Chaabani Ziad, «Human» de Issam Taachit, «Joueur de domino» de Abdelhakim Traïdia et «Salah, Kebaili de Palestine» de Tahar Houchi.

Un jury présidé par la productrice algérienne Samira Hadj Djillali et composé de deux comédiens que sont Salah Aougrou (Algérie) et Tarik Abdelaziz (Egypte) est chargé d'évaluer ces films.

L. B.



Coup-franc direct

Hannachi s'enlise

Par Mahfoud M.

Le président de la JSK, Mohamed-Chérif Hannachi, est dans de beaux draps avec sa décision surprise de limoger l'ancien staff technique composé de Rahmouni et Moussouni. En effet, en prenant cette décision alors qu'il les avait dans un premier temps reconduit pour prendre en main l'équipe, le patron de la formation des Genêts se met dans une situation gênante, sachant que le duo ne compte pas s'arrêter là tant qu'il n'y a pas un écrit de sa part surtout qu'ils affirment détenir un contrat en bonne et due forme. Même en engageant le technicien italien Fabbro, Hannachi n'a pas réglé la question puisque les deux entraîneurs affirment qu'ils seront présents en Tunisie pour prendre en charge l'équipe lors du second stage tant que leur limogeage ne leur pas été notifié. Le patron du club kabyle pense qu'il a trouvé l'astuce en les reversant dans l'équipe réserve, mais il doit savoir que ces deux entraîneurs ont été recrutés pour être avec l'équipe première et c'est ce que confirment les deux coachs. Ces techniciens réclament leurs 14 salaires en cas de limogeage et ne se laisseront pas faire puisqu'il s'agit beaucoup plus de leur dignité que de toute autre chose.

M. M.

USM Blida Zemiti sur le départ

L'ENTRAÎNEUR de l'USM Blida (Ligue 1 algérienne de football), Farid Zemiti, a annoncé lundi son départ de son poste, au lendemain de la décision de ses joueurs d'enclencher un mouvement de grève pour salaires impayés, a appris l'APS auprès de l'intéressé. «J'ai décidé de ne plus continuer à travailler dans de telles conditions, les joueurs sont en grève pour deux salaires impayés. La direction n'a pas réagi, ce qui complique davantage la situation alors que nous sommes en pleine période d'intersaison qui nécessite plus de sérénité et de sérieux», s'est plaint le technicien. Zemiti, qui avait déjà eu à travailler avec plusieurs formations à l'image du NA Hussein-Dey ou encore du RC Kouba, a été désigné le 22 juillet comme

coach de l'USMB en remplacement de Kamel Zane, qui a mené le club de la ville des Roses au palier supérieur du football national au terme du précédent exercice. «Je ne peux pas m'engager à entraîner l'équipe alors qu'on doit amorcer la dernière ligne droite dans notre préparation pour la prochaine saison. Le club est en proie à une crise financière et rien n'a été fait pour y remédier», a-t-il regretté. L'USMB a vu l'arrivée d'un nouveau président, en l'occurrence Smail Berdaoui, désigné le 8 juillet par les actionnaires de la SSPA/USMB, en remplacement d'Ahmed Boumaâza, démissionnaire. Lors de la 1^{re} journée de la saison 2017-2018 prévue le week-end du 25-26 août, l'USMB se déplacera sur le terrain du MC Oran.

MC Alger

Moustapha Kondé écarté, Amada engagé

L'ATTAQUANT malien Moustapha Kondé, mis à l'essai durant la journée de dimanche, n'a pas été retenu par le MC Alger alors que la seconde licence réservée aux joueurs étrangers pourrait revenir au milieu de terrain malgache Ibrahim Amada, en fin de contrat avec l'ES Sétif, a-t-on appris du pensionnaire de la Ligue 1 algérienne de football. Le club algérois qui a déjà engagé les services de l'attaquant nigérian Barnabas Imenger (ex-Kano Pillars/Nigeria) pour deux saisons, compte boucler son opération de recrutement à quelques heures de la fin de la période des transferts d'été fixée au 31 juillet à 23h59. Le milieu de terrain malien du MO Béjaïa, Somaïla Sidibé, annoncé signataire d'un contrat avec le MCA, devrait s'engager avec le voisin

de l'USM Alger qui aurait trouvé un accord avec la direction béjaouie. Le «Doyen» a enregistré auparavant l'arrivée de l'attaquant Sofiane Balegh (ex-USM Bel-Abbès), du défenseur Zine Al-Abidine Boulakhoua (ex-USM El-Harrach), du milieu offensif Abdallah Moueden, prêt pour une saison renouvelable par le Paradou AC, ainsi que du milieu de terrain Sofiane Bendebka (ex-NA Hussein Dey). Côté départs, le club s'est passé des services de plusieurs éléments à l'image du gardien de but Kheireddine Boussouf, parti au NA Hussein-Dey ou encore de l'attaquant Antar Djemaoui, qui a opté pour la JS Saoura. Le club est toujours à la recherche d'un nouvel entraîneur suite au limogeage de Kamel Mouassa, dont le contrat a été résilié à l'amiable.

Tennis/Classement WTA

Ines Ibbou fait un bond spectaculaire de 68 places

La tennismen algérienne Ines Ibbou s'est hissée au 103^e rang mondial, grâce à un bond de 68 places dans le nouveau classement dames dévoilé lundi par la Women's tennis association (WTA) sur son site web. Ibbou doit cette ascension au parcours «honorable»

réalisé lors des deux tournois internationaux Knokke Zoute Ladies Open (15 000 \$) et Iris ladies trophy (15 000 \$) disputés au mois de juillet courant en Belgique où elle a atteint respectivement le premier tour et les quarts de finale des tableaux finaux. L'Algérienne retrou-

ve ainsi peu à peu son niveau après s'être éloignée ces derniers mois des courts de tennis pour cause de blessure au niveau de la cheville, ratant plusieurs tournois internationaux notamment en France, en Egypte et au Portugal.

Eliminatoires CHAN-2018 de football Le groupe au complet, Alcaraz face à la presse jeudi

■ Le stage de l'EN A' qui a débuté samedi dernier au Centre des équipes nationales de Sidi Moussa se poursuit avec comme objectif de bien préparer la prochaine échéance qui est la double confrontation face à la sélection libyenne pour le compte des éliminatoires du CHAN (championnat d'Afrique des Nations).

Par Mahfoud M.

Le coach national, l'Espagnol Lucas Alcaraz, a programmé deux séances d'entraînement avant-hier pour renforcer la forme physique des joueurs, surtout qu'un bon nombre d'entre eux sont revenus tout dernièrement seulement avec leurs clubs respectifs. Alcaraz souhaite que tout le groupe soit prêt pour ce rendez-vous très important pour la sélection. Par ailleurs, des joueurs manquant à l'appel lors du début du stage, ont pu rejoindre le regroupement avant-hier soir. C'est le cas du jeune défenseur, Madani, qui avait été retardé par sa signature à la JS Saoura, ainsi que l'attaquant du NA Hussein-Dey, Boulaouidet, qui est rentré avant-hier soir étant avec son équipe en Egypte où il a pris part à la



Alcaraz augmente la cadence

Coupe arabe. Le technicien espagnol compte ensuite monter en cadence pour accélérer la préparation du groupe pour le prochain rendez-vous. Par ailleurs, la FAF a annoncé l'organisation d'une zone mixte avec les joueurs internationaux locaux, aujourd'hui à 10h30 au Centre technique national (CTN) de Sidi Moussa (Alger), alors que le sélectionneur national Lucas Alcaraz animera une

conférence de presse jeudi à 11h30. A noter que le match face à Libye est prévu le 12 août au stade Hamlaoui de Constantine. Au lendemain de cette rencontre, les Verts retourneront à Sidi Moussa pour continuer le travail jusqu'au 16 août, date de leur départ vers Tunis, d'où ils rejoindront la ville de Sfax qui accueillera le match retour le 18 août.

M. M.

Montpellier

Boudebouz ne se précipite pas

Le milieu de terrain international algérien de Montpellier (Ligue 1 française de football), Ryad Boudebouz, a affirmé qu'il allait prendre le temps nécessaire pour trancher son avenir au moment où il est à l'arrêt pour une entorse au genou gauche. «J'ai le bon de sortie. Après, il faut voir si j'ai l'offre qui me convient. Mais comme je l'ai toujours dit, je ne suis pas malheureux à Montpellier. Je vais attendre de voir si j'ai une bonne offre pour partir ou non. Le mercato, ça peut aller très vite. On l'a déjà vu. Je vais prendre le temps de réfléchir et on verra», a affirmé le joueur algérien dimanche soir au micro

de la chaîne Canal+, en marge du match amical Montpellier-Lyon (1-1). Boudebouz a été victime d'une entorse au genou il y a une semaine et manquera la reprise du championnat de France de Ligue 1 prévue le 5 août prochain à domicile face à Caen. Le joueur algérien, touché à l'entraînement, devrait s'éloigner des terrains jusqu'à la mi-août, au minimum. L'ancien joueur du FC Sochaux (France) pourrait également déclarer forfait pour la double confrontation face à la Zambie les 2 et 5 septembre dans le cadre respectivement des 3^e et 4^e journées des qualifications du Mondial 2018. «Les clubs savent

que je suis blessé. S'ils me prennent, c'est avec la blessure», a ajouté Boudebouz, auteur de 11 buts et 9 passes décisives en 33 matchs de Ligue 1 la saison dernière. La blessure de Boudebouz (27 ans) intervient au mauvais moment puisqu'il est convoité par plusieurs formations européennes à l'image du Bayer Leverkusen (Allemagne), du Betis Séville (Espagne) ou encore de la Sampdoria Gênes (Italie). L'entraîneur de Montpellier, Michel Der Zakarian, a indiqué lundi au quotidien régional *La Dépêche du Midi* que Boudebouz était «parti pour rester» au sein du club de l'Hérault.

JS Kabylie

Enrico Fabbro d'accord pour venir

Le technicien italien Enrico Fabbro a donné son accord de principe pour diriger la barre technique de la JS Kabylie (Ligue 1 algérienne de football), en remplacement du duo Mourad Rahmouni-Faouzi Moussouni, limogé, a-t-on appris auprès de la direction du club du Djurdjura. Fabbro (58 ans) est attendu jeudi prochain à Gammarth (Tunisie) où les

«Canaris» seront en stage jusqu'au 17 août, pour finaliser son contrat, précise la même source. Le technicien italien avait déjà dirigé la JSK lors de la saison 2012-2013 avant d'être limogé au bout de 5 mois de collaboration. Fabbro s'est fait un nom en Algérie avec le MC Alger entre 2006 et 2008, remportant la Coupe d'Algérie en 2007 et la Supercoupe d'Algérie la même année. La JSK, réputée jadis par sa stabilité, notamment sur le

plan technique, ce qui lui a permis sous la houlette des entraîneurs Mahieddine Khalef et du Polonais Stefan Zywtok, de raffer plusieurs titres lors de la décennie 1980, a changé complètement d'attitude depuis plusieurs années. Le président Mohand Chérif Hannachi est en train même de battre un triste record en matière d'entraîneurs engagés, puisque le changement de coach est devenu monnaie courante sous sa présidence. La JSK a effectué un premier stage de 12 jours à Tikjda consacré essentiellement à l'aspect physique, sous la conduite de l'ancien staff technique. En Tunisie, les coéquipiers de la nouvelle recrue, l'attaquant camerounais Steve Ekedji, disputent quatre matchs amicaux.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Tipaza

Les huit terroristes neutralisés identifiés

LES HUIT dangereux terroristes neutralisés depuis le 23 juillet 2017 à Gouraya, wilaya de Tipaza, par un détachement de l'Armée nationale populaire ont été identifiés, indique le ministère de la Défense nationale, dans un communiqué. «Dans le cadre de la lutte antiterroriste et suite à l'opération de qualité menée par les forces de l'ANP depuis le 23 juillet 2017 dans la zone de Safsafa, wilaya de Tipaza, ayant permis, jusqu'à cette heure, de neutraliser huit terroristes et de récupérer dix armes à feu et une

importante quantité de munitions, il a été procédé à l'identification de ces criminels. Il s'agit des terroristes : B. Bellahouel, alias "Dha Noun", B. Faouzi, alias "Abou Djihad", A. Mohamed, alias "Abou Ammar", B. Karim, alias "Abou Bakr El Ansari", S. Mebkhout, alias "Abou El Bassir", H B. El Hadj, alias "Abou Mansour", N. Abdelghani, alias "Abou El Yatim", et S. Habib, alias "Abou Hamza", précise la même source.

K. N.

Espagne

67 migrants africains réussissent à entrer à Ceuta dans un assaut massif

UN TOTAL de 67 migrants africains ont réussi, hier, à entrer dans l'enclave espagnole de Ceuta dans un assaut massif sur la clôture du périmètre frontalier. Ce nouvel assaut qui a été mené par plus de 200 immigrants qui se trouvaient dans les montagnes près de la frontière s'est soldé par la blessure de trois officiers de la Garde civile et sept migrants qui devraient être transférés à l'hôpital universitaire de Ceuta, selon des sources de la Garde civile espagnole citée par des médias. Les mêmes sources ont précisé que les migrants ont tenté avec «des bâtons, des pierres, des autres outils rudimentaires» d'empêcher les agents de la Garde civile de les intercepter afin de parvenir à leur

objectif, celui d'atteindre le territoire espagnol. L'enclave espagnole de Ceuta a enregistré, durant cette année, plusieurs assauts massifs de migrants africains voulant accéder à la péninsule ibérique. Le premier janvier 2017, un millier de migrants ont pris d'assaut la double clôture frontalière de Ceuta mais aucun d'entre eux n'a réussi à passer de l'autre côté sauf deux migrants blessés qui ont été hospitalisés. Le 17 février ainsi que le 20 du même mois, cette zone frontalière espagnole a enregistré deux assauts spectaculaires de migrants qui ont permis au total à près de 800 migrants de réussir à entrer dans la ville de Ceuta.

Yanis F.

Transfert

Le FC Barcelone bloque le paiement d'une prime à Neymar

LE FC BARCELONE a bloqué le paiement d'une prime de 26 millions d'euros à son joueur brésilien Neymar, dans l'attente de savoir s'il allait rejoindre le club français du Paris SG, a indiqué hier une source au sein du club. «Ces 26 millions d'euros ont été déposés chez un notaire en attendant de savoir si le joueur reste», a révélé cette même source à l'AFP. Cette prime avait été négociée il y a un an quand le footballeur, déjà approché par le PSG, avait renouvelé son contrat avec le Barça jusqu'en 2021. Ce contrat incluait une prime de prolongation pour Neymar à la fin de la première année ainsi qu'une augmentation de sa clause de résiliation de 200 à 222 millions d'euros que le PSG semble à présent disposé à payer. L'avenir de Neymar focalise l'actualité du Barça : le Brésilien de 25 ans n'est pas rentré à Barcelone avec ses coéquipiers après la tournée du club catalan aux Etats-Unis, qui s'est soldée par trois victoires contre la Juventus, Manchester United et le Real Madrid. Il s'est rendu en Chine

pour participer lundi à différents événements de promotion publicitaire et à chaque fois a évité d'évoquer sa situation. L'équipe blaugrana reprendra l'entraînement aujourd'hui, une reprise à laquelle Neymar est convoqué même si, selon la presse sportive à Barcelone, il est peu probable qu'il y participe. «Neymar et tous les joueurs sont convoqués à l'entraînement», a indiqué la source du club espagnol.

Racim S.

La route qui tue

52 morts en une semaine

CINQUANTE-DEUX personnes sont décédées et 1 928 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation survenus durant la période allant du 23 au 29 juillet derniers, selon un bilan établi hier par les services de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de M'sila suite à 38 accidents ayant causé le décès de 7 personnes et fait 54 blessés, précise la même source.



Trafic de blé importé et subventionné à Béjaïa

Un important réseau démantelé

■ Selon la police, «le cerveau du réseau utilisait des cartes de plusieurs agriculteurs de Béjaïa pour justifier les quantités vendues en période de moissons à l'effet de bénéficier de nouvelles subventions».

Par Hocine C.

Un réseau, composé de 10 personnes, spécialisé dans le trafic de blé dur et tendre importé et subventionné par l'Etat a été démantelé dernièrement à El-Kseur (Béjaïa), a indiqué, hier, la cellule de communication de la Sûreté de wilaya. «Le cerveau du réseau, chef de la bande âgé de 34 ans et propriétaire d'une Sarl à la zone industrielle d'El-Kseur, importait du blé pour la transformation et procédait à sa revente en l'état de matière première (blé

tendre et dur) à des chauffeurs de camions d'autres wilayas pour le revendre aux Offices nationaux interprofessionnels des céréales (Oaic) afin de bénéficier des dividendes de l'Etat, sachant que ce produit est subventionné. Cette opération d'escroquerie est menée avec l'aide d'intermédiaires et de parties au sein des Offices de céréales dans d'autres régions. Ils revendaient la matière première à ces offices en faisant croire qu'il s'agissait d'un produit local pour obtenir les aides de l'Etat. Selon la police, «il utilisait des cartes de

plusieurs agriculteurs de Béjaïa pour justifier les quantités vendues en période de moissons à l'effet de bénéficier de nouvelles subventions». Les personnes impliquées, âgées entre 18 et 67 ans issues d'El Kseur, Sidi Aïch, Aïn Defla et Khemis Meliana, ont été interpellées. Un dossier pénal a été établi à leur rencontre pour «escroquerie, abus de confiance, vente illégale de matières premières subventionnées par l'Etat et association criminelle», précise-t-on.

H. C.

Incendie de forêt à Maïlla (Bouira)

30 victimes et 12 habitations endommagées

Un incendie de forêt a endommagé dans la nuit de lundi à mardi une douzaine de maisons dans la commune montagnaise de Maïlla (Ouest Bouira), causant des brûlures ainsi que des asphyxies à une trentaine de personnes, a-t-on constaté sur

place. Le feu s'est déclaré lundi après-midi, près des villages Bouguezzine et Laghoul relevant de la municipalité forestière et montagnaise de Maïlla, située sur les hauteurs de Lakhdaria, à l'ouest de Bouira. Attisées par le vent, les flammes ont atteint ces deux villages vers 20 heures, endommageant une dizaine de maisons et causant des brûlures et des asphyxies à une trentaine de personnes. Les personnes touchées ont été évacuées à l'hôpital de Lakhdaria, selon les services de la Protection civile de Lakhdaria. «Toutes les personnes touchées ont quitté l'hôpital, excepté une femme ayant subi des brûlures de troisième degré. Cette dernière a été évacuée vers l'hôpital de Douéra (Alger) pour recevoir les soins nécessaires», ont-ils expliqué sur place. Les flammes ont sérieusement touché une dou-

zaine d'habitations et causé la perte d'une quinzaine de têtes ovines, deux têtes bovines ainsi que trois ânes. Quatre voitures ont été également endommagées par les flammes, a-t-on constaté sur place. Hier matin, le feu a été circonscrit après l'intervention des unités de la Protection civile. Une colonne mobile était toujours sur place, a-t-on constaté. «Les services concernés tentaient d'établir le bilan», a expliqué à l'APS le chargé de la communication de la direction de la Protection civile de Bouira, le capitaine Rahmani Raouf. Les habitants de Bouguezzine et Laghoul ont vécu une nuit infernale et les dégâts auraient été plus lourds sans l'intervention des brigades de la Protection civile, a indiqué un des habitants.

Safy T.